Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021-2027

Compte-rendu - Annexe 2 - liste des opérations programmées
actions 45 à 48

Comité de programmation du 12/09/2024

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis ensuivage pour l'arrêté du Président	Avis du comité de programmation	Avis du pré-comité de programmation	Avis instructeur		Avis des tiers experts				Informations budgétaires		Coût total eligible		Financements publics																						Indicateurs du cadre de performance		Descriptif de l'opération
												Dénomination du tiers			Dénomination du tiers			Dénomination du tiers																								
										Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Section	Imputation	Montant	HT/TTC	Union européenne																													
																								FEDER		FSE+		Région CVL		Autres régions		ESIF		MESR		Département		Commune		EPCI		Autres publics		Autofinancement public		Fonds privés		Autofinancement privé		Réalisation	Résultat	
																								Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
5 - Une Europe plus proche	7 - Interrégional Bassin de la Loire	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	47-Restauration des fonctionnalités des milieux humides (Plan Loire Grandeur Nature V Axes 2 et 4 Continuité et Milieux)	00022847	CEN CVL	Animation territoriale du Comité espaces naturels humides 2022-2023	Accepté	Favorable	Favorable	Favorable	L'opération, portée par le CEN CVL, représente le volet "Animation territoriale" du CTENH qui est adossé à la stratégie territoriale des Conservatoires d'espaces naturels découlant du Plan d'Action Quinquennale et à la feuille de route associée. Le programme porte sur un ensemble d'actions à réaliser pendant la durée du contrat afin de parler les principaux dysfonctionnements, ou risques, affectant les milieux à protéger Le projet est éligible à l'action 47 du FEDER Loire.	Pré-comité Loire du 03/09/2024	Favorable	DREAL= Avis favorable sur cette action réscurrente portée par le CEN Centre-Val de Loire AESB= Avis conforme aux notifications de l'AELB				Fonctionnement	21966	194 413,41 €	TTC	58 324,02 €	30,00%											105 711,17 €	54,37%											30 378,22 €	15,63%	SO25= 207 ha	relatif	
5 - Une Europe plus proche	7 - Interrégional Bassin de la Loire	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	47-Restauration des fonctionnalités des milieux humides (Plan Loire Grandeur Nature V Axes 2 et 4 Continuité et Milieux)	00022149	CEN CVL	Cellule Espèces Exotiques Envahissantes en Centre-Val de Loire 2023-2024	Accepté	Favorable	Favorable	Favorable	La Cellule Espèces Exotiques Envahissante, pilotée par le CEN Centre-Val de Loire avec l'appui du Cerdyff et de la DREAL Centre-Val de Loire, anime des groupes de travaux à l'échelle régionale. Cette opération est éligible à l'action 47 du FEDER Loire 21-27	Pré-comité Loire du 03/09/2024	Favorable	DREAL= Avis favorable sur cette action réscurrente portée par le CEN Centre-Val de Loire AESB= Avis conforme aux notifications de l'AELB				Fonctionnement	21966	165 460,36 €	TTC	51 801,28 €	31,31%			19 680,00 €	11,89%			55 000,00 €	33,24%	38 979,08 €	23,56%																			SO35= 0	relatif	Plusieurs actions : 1) Pilotage et fonctionnement courant des deux Groupes de travail EEE : le GT Plantes Invasives et le GT Faune Invasive 2) Connaissance des espèces exotiques envahissantes (analyse des risques) comprenant : 2.1 la hiérarchisation des invasions (liste, veille bibliographique), 2.2 les connaissances générales sur la biologie et l'écologie des espèces, 2.3 la cartographie ou répartition des espèces. 3) Gestion des espèces exotiques envahissantes (gestion des risques) comprenant : 3.1 la gestion globale des invasions (stratégie de gestion PI en FI, organisation des moyens), 3.2 la veille ou les systèmes de détection précoce, 3.3 les techniques de lutte et leurs mises en oeuvre. 4) La sensibilisation des acteurs prioritaires dans l'introduction d espèces invasives ou potentiellement invasives. La communication comprenant : 4.1 les échanges avec les différents groupes de travail supra-régionaux (Bassin et National), 4.2 l'information et la sensibilisation du public et des acteurs, 4.3 la restitution de l'information collectée aux membres du réseau. 4.4 la mise en place de formations à destination des acteurs.
5 - Une Europe plus proche	7 - Interrégional Bassin de la Loire	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	45-Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques, rétablissement des espaces de mobilités du fleuve et des principaux affluents (Plan Loire Grandeur Nature V Axes 2 et 4 Continuité et Milieux)	00022564	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière	Détermination et évaluation de la production en anguilles argentées des marais du Brière et du Brivet	Accepté	Favorable	Favorable	Favorable	L'opération, portée par le PNR de la Brière en collaboration avec le MNHN, va permettre l'acquisition de connaissances nécessitera différentes opération de terrains répétées sur 2 cycles migratoires afin de tenir compte de la variabilité interannuelle des conditions environnementales et avec 3 principaux objectifs : 1) caractériser la population en place, 2) caractériser la dynamique migratoire d'avalaison et 3) évaluer l'intérêt des réserves naturelles pour la préservation de l'espèce. Le projet est eligible à l'action 46 du FEDER Loire via l'AAP Migrateurs 2024-2025	AAP Migrateurs 2024-2025 Avis du comité de sélection du 13/02/2024	Favorable	Le Comité de sélection a émis un avis favorable sur cette opération = Détermination et Evaluation de la production d'Anguilles Argentées des marais de Brière et du Brivet : DEPAARAB = CR CVL (P0002354) / AELB (13205514). Une note de 83/120 a été attribuée à cette opération par le Comité de sélection au regard des critères de notation : Avancés dans l'appel à projets. Cependant, il vous est demandé de prendre en compte les remarques issues de la demande de complément établie le 14 février 2024, notamment : - Mettre en place une convention collaborative entre le PNR et la MNHN - S'assurer que le projet sera terminé se terme des 36 mois de période d'éligibilité. Il ne sera pas possible d'avenanter au-delà de cette période. - Inéligibilités des dépenses suivantes : indemnisation des pêcheurs amateurs sauf dans d'une structure cadre, des hydrophones	Pré-comité Loire du 03/09/2024	Favorable	DREAL= Avis favorable sur cette opération dont le dossier a été retenu lors de l'appel à projet poissons migrateurs 2024-2025 AESB= Avis conforme à la notification du Comité de selection de l'AAP Migrateurs 2024-2025				Fonctionnement	21936	308 859,20 €	TTC	154 429,60 €	50,00%									154 429,60 €	50,00%															SO13 = 1 SO14= non pertinent	SR11 = non pertinent	L'acquisition de connaissances nécessitera différentes opération de terrains répétées sur 2 cycles migratoires afin de tenir compte de la variabilité interannuelle des conditions environnementales et avec 3 principaux objectifs : 1) caractériser la population en place, 2) caractériser la dynamique migratoire d'avalaison et 3) évaluer l'intérêt des réserves naturelles pour la préservation de l'espèce. Pour cela : La caractérisation de la population d'anguilles de Grande Brière Mottière et des marais du Brivet reposera sur une expertise de la population en place en "anguille jaune" puis argentées. Ces évaluations au printemps et fin d'été couplerons une évaluation des abondances d'anguilles par échantillonnages ponctuels d'abondance en pêche électrique et une par capture-marquage-recapture en partenariat avec des pêcheurs amateurs volontaires, à la nasse et/ou au verveli. L'évaluation de l'échappement et caractérisation de la migration par télémétrie acoustique se fera par identification des déplacements et mise en corrélation de ceux-ci avec des facteurs environnementaux notamment hydrologiques. A cette fin, avant dévalaison et après fermeture de la pêche des anguilles argentées seront capturées et équipées d'émetteurs. Un réseau hydrophone interagira dans les canaux des marais et des sites de passages stratégiques et jusque dans l'estuaire de la Loire enregistrement les déplacements individuels. L'évaluation du peuplement des réserves des réserve se fera par pêche aux engins avec capture-marquage-recapture
5 - Une Europe plus proche	7 - Interrégional Bassin de la Loire	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	46-Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques, rétablissement des espaces de mobilités du fleuve et des principaux affluents (Plan Loire Grandeur Nature V Axes 2 et 4 Continuité et Milieux)	00029008	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire	Opérations temporaires de seuiles d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire (2024)	Accepté	Favorable	Favorable	Favorable	Cette opération a pour objectifs de soutenir, à moyen terme, la population sauvage résiduelle de saumon (logique de conservation) jusqu'à son niveau de viabilité et participer à l'installation d'une population sauvage pérenne sur un sous-bassin versant (logique de réintroduction). Opération eligible à l'action 46 du PO FEDER-FSE 21-27.	Pré-comité Loire du 03/09/2024	Favorable	DREAL= Avis favorable sur cette opération dont le dossier a été retenu lors de l'appel à projet poissons migrateurs 2024-2025 AESB= Avis conforme aux notifications de l'AELB				Fonctionnement	21936	648 681,00 €	HT	324 340,50 €	50,00%							61 736,20 €	9,52%	194 604,30 €	30,00%									68 000,00 €	10,48%		0,00%	SO13 = 0 SO14= 0	SR11 = 0	Le projet se compose de cinq grandes opérations étroitement liées : • La capture des géniteurs et leur transport vers la structure de production ; • La stabulation des géniteurs ; • La reproduction artificielle et la production d'oeufs ; • L'incubation des oeufs produits et le changement de 2 incubateurs de terrain (2 incubateurs fonctionnels parmi les incubateurs existant) ; • La production et le déversement en rivière des alevins, selon un plan prenant en considération l'acceptabilité des sites, les conditions hydrologiques et de température favorables et la reproduction naturelle observée.